



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/858
17 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION
D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1071 (1996) du 30 août 1996, par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, le 15 octobre 1996 au plus tard, un rapport comportant des propositions relatives à l'aide que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) ou d'autres organismes des Nations Unies pourraient fournir pour contribuer au processus de paix au Libéria. Le Conseil m'a aussi prié dans cette résolution de lui fournir des précisions sur la situation des enfants utilisés comme soldats au Libéria et d'indiquer dans quelle mesure les biens volés à la MONUL, à l'ONU et à des organisations internationales lors des hostilités à Monrovia au début de l'année ont été restitués.

2. Le présent rapport fournit les éléments demandés et décrit l'évolution de la situation au Libéria depuis mon rapport du 22 août 1996 (S/1996/684).

II. ASPECTS POLITIQUES

3. On se souviendra que, lors du sommet du Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Libéria, tenu à Abuja le 17 août 1996, la CEDEAO, les chefs de faction et les associations de civils libériens ont pris un certain nombre de décisions nécessaires pour relancer le processus de paix. Ils ont notamment nommé un nouveau président du Conseil d'État et adopté un nouveau calendrier pour l'application de l'Accord d'Abuja de 1995, allant du rétablissement du cessez-le-feu le 31 août 1996 jusqu'à la tenue d'élections le 30 mai 1997.

4. Depuis lors, l'application des décisions prises à Abuja a quelque peu progressé. Le 3 septembre 1996, la nouvelle Présidente du Conseil d'État, Mme Ruth Perry, est entrée en fonctions, devenant la première femme chef d'État en Afrique. Le 10 septembre, le Conseil d'État s'est réuni pour la première fois depuis le début des hostilités, le 6 avril.

5. L'antagonisme qui avait opposé Roosevelt Johnson, dirigeant une aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO-J), et la Présidente du Conseil d'État s'est maintenant atténué, le Conseil ayant formellement accepté toutes les personnalités proposées par M. Johnson pour être

membres du gouvernement. Toutefois, il continue d'y avoir des divergences d'opinions à l'intérieur d'ULIMO-J, certains estimant que ces nominations ne tiennent pas compte des intérêts de tous les éléments de la faction.

6. Lors de la première réunion tenue entre le Conseil d'État et le nouveau cabinet le 30 septembre 1996, il a été décidé de constituer un certain nombre de comités chargés de contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, y compris en ce qui concerne les élections, ainsi que la restructuration des forces communes de sécurité et de police et des autres structures paramilitaires. Un comité rassemblant tous les signataires de l'Accord a également été créé en vue de suivre la mise en oeuvre du processus de paix.

7. La nouvelle Présidente du Conseil d'État s'est entretenue avec le Président de la CEDEAO, le général Sani Abacha, chef d'État du Nigéria, à Abuja du 24 au 26 septembre, afin de faire le point de l'application du processus de paix. La CEDEAO a fait savoir que ces consultations auraient désormais lieu régulièrement.

8. Alors que des efforts ont été faits pour mettre en place un Conseil d'État qui soit cohésif et que la Présidente s'est montrée résolue à diriger le Conseil de façon efficace et neutre, les chefs de faction membres du Conseil continuent de se méfier vivement les uns des autres et les hostilités entre leurs factions se poursuivent à l'intérieur du pays – ce qui amène à craindre que le Conseil ne soit pas en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord d'Abuja.

9. Le général Abacha m'a écrit le 15 septembre 1996 pour m'informer des décisions prises à la réunion au sommet de la CEDEAO, tenue à Abuja en août (voir par. 3). Il a indiqué que l'Accord d'Abuja avait été prolongé, qu'un calendrier révisé avait été convenu pour la mise en oeuvre de l'Accord et qu'il était maintenant prévu que les élections auraient lieu au Libéria avant la fin de mai 1997. En ce qui concerne ce dernier objectif, il prévoyait que l'ONU serait priée de fournir, en coopération avec la CEDEAO, l'assistance et l'appui nécessaires aux processus menant à la tenue d'élections libres et régulières au Libéria.

10. À ce jour, l'ONU n'a pas reçu de demande formelle d'assistance en vue de l'organisation des élections. La CEDEAO et le Conseil d'État poursuivent leurs consultations concernant la nature précise de l'assistance qui sera demandée à cette fin à la communauté internationale. En outre, certaines questions clefs relatives à la tenue d'élections libres et régulières au Libéria restent à déterminer, notamment le processus de sélection d'une commission électorale neutre et indépendante; le statut de la Constitution et de la loi électorale, la question de savoir si les intéressés seront élus pour un mandat normal ou seulement pour un mandat transitoire; et la portée et l'ampleur du scrutin.

11. La Présidente du Conseil d'État, Mme Perry, s'est rendue au Siège de l'ONU le 9 octobre 1996 pour faire une intervention devant l'Assemblée générale. Lorsque je me suis entretenu avec elle, elle a demandé que l'ONU et la communauté internationale offrent une assistance pour faire progresser le processus de paix au Libéria, surtout en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et l'organisation d'élections. Elle n'a

toutefois pas donné d'indications précises quant au rôle que l'ONU serait appelée à jouer en vue des élections.

12. La première réunion d'évaluation qui doit faire le point de l'application de l'Accord d'Abuja et qui rassemble la CEDEAO, la MONUL, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), le Gouvernement national de transition et les représentants de la communauté des donateurs, s'est ouverte à Monrovia le 16 octobre. Cette réunion, présidée par l'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO, le chef Tom Ikimi, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, sera suivie par une réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria, qui se tiendra à Monrovia du 4 au 8 novembre.

III. ASPECTS MILITAIRES

État du cessez-le-feu et du désengagement des forces

13. Six semaines se sont écoulées depuis le 31 août, date à laquelle, conformément au nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja, les factions auraient dû mettre en oeuvre le cessez-le-feu et désengager leurs forces. Tandis que toutes les factions, à l'exception du Conseil pour la paix au Libéria (LPC), ont ordonné à leurs commandants d'arrêter les hostilités et que certaines mesures ont été prises en vue de désengager les forces, les combats se poursuivent au sud-est et à l'ouest.

14. Le cessez-le-feu continue de tenir à Monrovia et l'ECOMOG reste entièrement déployée dans la ville afin d'assurer la sécurité. On n'observe aucun civil armé et l'ECOMOG a confisqué un nombre considérable d'armes et de munitions au cours de ses opérations de bouclage et de ratissage, mais on estime que la capitale continue de renfermer d'importants stocks d'armes et de munitions. Afin de renforcer la sécurité, l'ECOMOG applique plus rigoureusement le couvre-feu.

15. Durant la période considérée, la MONUL et l'ECOMOG ont effectué des patrouilles dans un certain nombre de zones précédemment inaccessibles afin de vérifier le cessez-le-feu et le désengagement des forces. Ayant conclu un accord le 6 septembre 1996, les deux ailes de l'ULIMO, l'ULIMO-J et l'aile dirigée par Alhaji Kromah (ULIMO-K), ont arrêté les hostilités dans le comté de Bomi et ont désengagé leurs forces. L'ULIMO-J a toutefois réétabli récemment certains de ses postes de contrôle dans la zone et a renforcé la présence de ses combattants à Tubmanburg. Par ailleurs, les hostilités entre les deux ailes de l'ULIMO dans le comté de Grand Cape Mount se sont intensifiées au cours de ces derniers jours, en particulier dans les environs de Sinje, Wengokor, Gbesse et Tienne (voir la carte). Chaque faction pose en principe que tout acte d'hostilité de sa part constitue une riposte à une attaque commise par l'autre.

16. Le Front national patriotique du Libéria (NPFL) a démantelé ses postes de contrôle le long des grandes routes dans les comtés de Bong et de Nimba, mais il en reste encore dans la zone des mines de Bong, qui était disputée au début de l'année. Il a également retiré ses postes de contrôle de la zone de Buchanan. Toutefois, les efforts de la MONUL et de l'ECOMOG n'ont guère réussi à désamorcer les hostilités entre le NPFL et le LPC au sud-est. De plus, en

/...

raison du manque de coopération du NPFL et du LPC, la MONUL et l'ECOMOG ont eu des difficultés à se rendre dans la plupart des autres zones du sud-est afin de vérifier l'état du cessez-le-feu. À cet égard, le 17 septembre, une mission conjointe de la Commission des violations du cessez-le-feu et de la Commission du désarmement, composé de représentants de la MONUL, de l'ECOMOG et des factions, a été harcelée durant une visite du bastion du LPC à Zwedru. Les représentants du NPFL ont été arrêtés par le commandant local du LPC et ont été sérieusement malmenés, de même que d'autres membres de la mission, qui ont été également volés. La MONUL et l'ECOMOG ont énergiquement protesté auprès du LPC et sont retournés dans la zone le lendemain avec le dirigeant du LPC, George Boley, afin d'assurer la libération des deux représentants du NPFL.

17. Le 10 octobre 1996, le dirigeant du LPC a informé la MONUL que les forces du NPFL avaient capturé la ville de Greenville. Il a également déclaré qu'au cours des derniers mois, le NPFL avait pris au LPC des zones prévues pour le désarmement et la démobilisation des combattants et qu'il serait difficile au LPC de désarmer si le NPFL ne se retirait pas de ces zones. Le NPFL a toutefois soutenu qu'il tenait Greenville depuis un certain temps déjà. Étant donné la gravité de ces allégations et leurs conséquences éventuelles pour le processus de paix, une mission d'enquête et de vérification organisée conjointement par les Commissions des violations du cessez-le-feu et du désarmement s'est rendue à Greenville le 12 octobre afin d'enquêter sur l'incident. À première vue, il est possible que le NPFL se soit emparé de Greenville en septembre 1996 après le rétablissement du cessez-le-feu. Toutefois, la Commission des violations du cessez-le-feu n'a pas encore achevé son rapport définitif sur la question.

18. Le nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja ne prévoit pas que le processus de désarmement et de démobilisation démarrera avant le 22 novembre 1996, mais certaines factions se sont déclarées prêtes à commencer à désarmer des combattants avant cette date. À cet égard, l'ULIMO-K a remis à l'ECOMOG, le 7 septembre, à Voinjama, des armes et des munitions, dont un missile surface-air et 119 mines antichar. Il a également annoncé son intention d'agir de même dans le comté de Grand Cape Mount. Par ailleurs, le NPFL a cantonné environ 500 combattants dans le comté de Nimba en prévision d'un désarmement prochain, mais n'a pas encore précisé comment il entendait procéder en la matière.

Déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL

19. L'effectif actuel de l'ECOMOG est estimé à environ 7 500 hommes (tous grades confondus) et est déployé à Monrovia, Kakata et Buchanan ainsi que dans le bassin du Po. Le commandant de la force continue de s'employer à revitaliser l'ECOMOG et a démontré qu'il était résolu à faire en sorte que la force accomplisse efficacement sa tâche.

20. Au cours de la période considérée, 84 camions fournis par le Gouvernement néerlandais et 35 camions fournis par le Gouvernement allemand sont arrivés à Monrovia à l'intention de l'ECOMOG. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique continue à assurer à l'ECOMOG du matériel logistique et de transmissions au titre de la contribution de 30 millions de dollars qu'il a annoncée en avril 1996.

21. L'effectif militaire actuel de la MONUL comprend 10 observateurs militaires dont la tâche consiste à patrouiller dans Monrovia, Kakata, Buchanan, Suehn, Tubmanburg, Gbarnga et le comté de Grand Cape Mount afin de contrôler l'état du cessez-le-feu et du désengagement des forces, à mener conjointement avec l'ECOMOG des enquêtes sur les violations du cessez-le-feu, à vérifier les armes et les munitions obtenues grâce aux opérations de bouclage et de ratissage de l'ECOMOG et au désarmement volontaire, et à assurer la liaison et la planification avec l'ECOMOG (voir annexe). Comme il est indiqué dans mon dernier rapport (S/1996/684), en raison des décisions prises le 17 août au Sommet de la CEDEAO, mon intention était de déployer 24 observateurs militaires supplémentaires au Libéria. Ce déploiement a été initialement retardé du fait que la communauté internationale persistait à douter que la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja puisse progresser. Il est toutefois prévu maintenant que certains de ces observateurs arriveront au Libéria durant la deuxième quinzaine d'octobre. Lorsqu'un nombre suffisant d'entre eux aura été mis en place, la MONUL rétablira des antennes dans deux zones situées à l'extérieur de Monrovia où l'ECOMOG est actuellement déployée, c'est-à-dire à Buchanan et à Kakata.

Concept d'opérations révisé

22. Au paragraphe 5 de la résolution 1071 (1996), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, le 15 octobre 1996 au plus tard, des propositions relatives à l'aide que la MONUL ou d'autres organismes des Nations Unies pourraient fournir pour contribuer au processus de paix au Libéria, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la vérification du respect des accords par les factions. En conséquence, j'ai envoyé au Libéria une équipe technique chargée d'évaluer, en consultation avec la MONUL, l'ECOMOG et la communauté humanitaire, la contribution que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter dans ces domaines. L'équipe, dirigée par mon Conseiller militaire adjoint, le général de brigade M. Bhagat, et comprenant des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires humanitaires, s'est rendue au Libéria le 26 septembre et en est repartie le 3 octobre.

23. La visite de cette équipe a été précédée par des discussions au niveau local sur le désarmement et la démobilisation, étant donné en particulier que certaines factions s'étaient déclarées disposées à désarmer des combattants avant la date prévue pour le début de l'opération. L'équipe a également tenu compte du fait que la plupart des ressources de la MONUL, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales avaient été pillées et que ces organismes avaient besoin de temps pour remettre sur pied leurs programmes d'aide au désarmement et à la démobilisation.

24. En prévision du désarmement, l'ECOMOG a demandé aux factions d'indiquer des lieux éventuels pour le rassemblement des armes. Toutes les factions, à l'exception du LPC, ont donné suite et une douzaine d'emplacements ont été provisoirement retenus, bien que certains d'entre eux puissent ne pas être utilisés pour le désarmement et la démobilisation des combattants. Étant donné le peu de ressources de l'ECOMOG et l'état de ses effectifs, la MONUL, l'ECOMOG et la communauté humanitaire estiment que cinq ou six centres permettraient de désarmer et de démobiliser les combattants.

25. D'après les informations provenant des factions, il existe environ 60 000 combattants au Libéria. Les factions devront conduire leurs combattants aux centres de désarmement et de démobilisation. À supposer qu'elles coopèrent toutes sans réserve, il est estimé que l'opération, menée dans cinq ou six centres, pourrait être achevée dans un délai d'environ trois mois.

26. L'ECOMOG a indiqué qu'il examinerait la possibilité de créer de nouveaux centres de désarmement et de démobilisation aux lieux de rassemblement des armes s'il pouvait disposer de personnel et de moyens logistiques supplémentaires. À cet égard, on se rappellera qu'à la réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO tenue les 14 et 15 août, un certain nombre d'États membres de la CEDEAO ont déclaré qu'ils pourraient envisager de fournir des troupes à l'ECOMOG à condition d'obtenir un soutien logistique. Tandis que les discussions se poursuivent entre les fournisseurs éventuels de contingents, la CEDEAO et les donateurs potentiels, aucun effectif supplémentaire n'a encore été déployé au Libéria. La mise en place d'autres centres de désarmement et de démobilisation dépendra également de la mesure dans laquelle la communauté humanitaire sera à même d'organiser et de gérer les services nécessaires.

27. Le volet militaire du mandat confié à la MONUL par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1020 (1995) du 10 novembre 1995 comprenait les tâches suivantes : enquêter sur toutes les allégations de violations du cessez-le-feu dont il est fait état à la Commission des violations du cessez-le-feu; recommander que des mesures soient prises pour empêcher que de telles violations ne se reproduisent et faire rapport à ce sujet au Secrétaire général; contrôler le respect des autres dispositions militaires des accords de paix, y compris au sujet du désengagement des forces, du désarmement et du respect de l'embargo sur les armes, et vérifier leur application impartiale; aider, selon qu'il conviendra, à assurer la viabilité des lieux de regroupement dont sont convenus l'ECOMOG, le Gouvernement national de transition du Libéria et les factions, et à appliquer un programme de démobilisation des combattants, en coopération avec le Gouvernement national de transition, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales.

28. Conformément au mandat susmentionné et au concept d'opérations révisé de l'ECOMOG, il est estimé que la MONUL aura besoin : a) d'une équipe de désarmement comprenant six observateurs militaires, qui devra être déployée dans chaque centre de désarmement et de démobilisation pour contrôler et vérifier les opérations, et b) de deux équipes mobiles de six observateurs pour continuer de contrôler et d'observer, conjointement avec l'ECOMOG, la mise en oeuvre du cessez-le-feu, le désengagement des forces, le rassemblement des armes dans des lieux autres que les centres de désarmement et de démobilisation, et le respect par les factions des autres dispositions militaires de l'Accord d'Abuja, y compris l'embargo sur les armes. Par ailleurs, une vingtaine d'observateurs militaires seraient nécessaires pour le quartier général de la MONUL à Monrovia, qui comprendrait le Chef des observateurs militaires et son état-major, une cellule d'opérations (5 personnes), une cellule de liaison de l'ECOMOG (2 personnes), une cellule logistique (2 personnes) et une unité médicale (7 personnes). La composition définitive de l'élément militaire de la MONUL dépendra du déploiement de l'ECOMOG mais ne devrait pas dépasser au total 92 observateurs militaires, soit une réduction d'environ 68 personnes par rapport à l'effectif total de 160 hommes autorisé par la résolution 1020 (1995).

29. Après l'achèvement du désarmement et de la démobilisation, la composante militaire de la MONUL maintiendrait une présence au Libéria afin de continuer à contrôler l'application des dispositions militaires de l'Accord d'Abuja, contribuant ainsi à instaurer la confiance nécessaire pour la période électorale. Son effectif commencerait à être réduit après les élections qui, conformément au plan révisé, devraient se tenir d'ici au 30 mai 1997.

30. Étant donné que la plupart des véhicules, du matériel de transmissions et des autres moyens de la MONUL ont été pillés durant les hostilités d'avril à Monrovia, la Mission aura besoin d'un soutien logistique supplémentaire, en particulier de véhicules et de matériel de transmissions, afin d'accomplir sa tâche. Un deuxième hélicoptère de moyenne capacité lui sera également nécessaire pour l'aider à appuyer le processus de désarmement.

IV. DROITS DE L'HOMME

31. Pendant la période considérée, les combattants ont continué à bafouer les droits de l'homme et à brutaliser des civils innocents. L'exemple le plus révoltant et le plus tragique est l'attaque qui a été perpétrée contre le village de Sinje dans le comté de Grand Cape Mount, au cours de laquelle au moins 21 civils ont été tués. L'identité des auteurs de cette attaque n'a pas encore été établie, mais la MONUL, en coopération avec le Ministère de la justice, l'ECOMOG et des groupes nationaux de défense des droits de l'homme, enquête sur cet incident. Elle a jusqu'à présent pu déterminer qu'outre des blessures par balle, ces civils avaient subi des décapitations et des castrations et présentaient des lésions résultant de l'emploi d'instruments contondants.

32. Des incidents résultant de mobiles politiques ont été signalés par les groupes de défense des droits de l'homme libériens. Ceux-ci ont tenté de mener une enquête, mais la crise du 6 avril a considérablement réduit leurs ressources limitées et, par voie de conséquence, leur capacité d'investigation.

33. On se souviendra que dans sa résolution 1020 (1995), le Conseil de sécurité a donné notamment pour mandat à la MONUL d'"enquêter sur les violations des droits de l'homme et [de] faire rapport à ce sujet au Secrétaire général, et [d'] aider, selon qu'il conviendra, les groupes locaux des droits de l'homme à mobiliser des contributions volontaires pour la formation et le soutien logistique". En raison des hostilités qui ont éclaté à Monrovia et de la réduction des effectifs de la MONUL qui en a résulté, il n'a pas été possible de pourvoir les trois postes de spécialiste des droits de l'homme qui avaient été approuvés pour la Mission. J'ai l'intention de pourvoir ces postes afin de permettre à la MONUL de s'acquitter de cet aspect crucial de son mandat. Les trois spécialistes des droits de l'homme seront chargés d'enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme dans diverses parties du pays, dans la mesure où les conditions en matière de sécurité le permettront, et de rendre compte de leurs investigations. Ils assureront la coordination avec les groupes locaux de défense des droits de l'homme et les aideront, s'il y a lieu, à mobiliser des contributions volontaires pour la formation et le soutien logistique.

Situation des enfants soldats

34. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a été chargé de la question des enfants soldats au Libéria, toutes les factions ont recruté et déployé des enfants pour participer directement aux combats et accomplir des tâches militaires connexes, souvent sous la contrainte et parfois en faisant jouer la pression du groupe ou en usant de manipulations. On estime qu'entre 15 000 et 20 000 enfants soldats sont sous le contrôle des six principales factions belligérantes. Les enfants – garçons et filles – qui sont âgés de moins de 17 ans, doivent assister à des atrocités et parfois en commettre. Ils font également l'objet d'une exploitation sexuelle et sont poussés à prendre de la drogue.

35. Les hostilités qui ont éclaté à Monrovia le 6 avril ont interrompu le programme de l'UNICEF en faveur des enfants victimes de la guerre. Ce programme, dont l'exécution est assurée par des organisations non gouvernementales internationales et locales, est actuellement progressivement remis en place en vue de répondre aux besoins des jeunes touchés par la guerre dans les villes et les campagnes. Il apporte notamment un soutien pour la création de centres communautaires qui dispenseront une formation professionnelle et des cours d'alphabétisation. Il offre aussi des abris, des foyers d'hébergement temporaire, et des consultations pour les enfants ayant subi des traumatismes psychiques. L'UNICEF s'apprête également à ouvrir des écoles dans des zones privées de tout établissement d'enseignement.

36. La démobilisation des enfants soldats est un aspect très important du processus de paix et de réconciliation nationale. Dans un premier temps, l'Équipe spéciale chargée de la démobilisation et de la réinsertion, qui est présidée par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire, a établi un comité technique spécial, placé sous la direction de l'UNICEF, pour traiter de la question des enfants soldats dans le contexte du programme général de démobilisation. Le Gouvernement national de transition du Libéria élabore actuellement une politique générale en faveur des enfants victimes de la guerre. Dans ce cadre, l'UNICEF et ses partenaires exécuteront des programmes de réinsertion spéciaux à l'intention des enfants soldats. Il est prévu que ceux-ci regagneront, dès que possible après la démobilisation, leurs communautés d'origine où ils bénéficieront d'activités du type de celles décrites au paragraphe 35 ci-dessus qui les aideront à se réadapter à la vie civile.

V. BIENS VOLÉS

37. Des biens (véhicules, groupes électrogènes, ordinateurs et autres types de matériel de bureau, matériel de transmissions) ayant une valeur de plus de 18 millions de dollars ont été volés à la MONUL, à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales pendant la crise du 6 avril. Moins de 1 % de ces biens ont été récupérés. À ce propos, mon représentant spécial a rencontré les chefs de chacune des factions et a exigé qu'ils restituent tous les véhicules et tous les biens volés en leur possession. Il a en outre porté la question à l'attention des chefs d'État de la CEDEAO et a demandé l'assistance des États voisins du Libéria pour retrouver les biens de l'Organisation des Nations Unies qui pourraient avoir franchi leurs frontières.

Le Conseil d'État a également été prié d'user de ses bons offices pour encourager les factions à restituer les biens volés à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales.

38. Malgré ces efforts, la MONUL et l'ECOMOG ne sont rentrés en possession que de 32 véhicules, sur les 489 qui avaient été volés pendant la crise, et ceux-ci sont en très mauvais état. Le Gouvernement guinéen a aidé à retrouver quelques articles volés qui avaient été exportés du Libéria. Les chefs des factions ont, à de nombreuses reprises, promis de restituer les biens volés. Toutefois, leurs promesses n'ont jusqu'à présent pas été suivies d'effet.

VI. ASPECTS HUMANITAIRES

39. La situation humanitaire n'a guère changé pendant la période considérée, un grand nombre de personnes à l'intérieur du pays demeurant coupées de tout secours. Monrovia a connu une épidémie de choléra face à laquelle les organisations humanitaires internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire, ont réagi avec efficacité en étroite collaboration avec les autorités sanitaires nationales. En général, les organisations humanitaires continuent de prêter secours aux populations dans le besoin de Monrovia et de l'arrière-pays dans la mesure où les conditions de sécurité et les ressources disponibles le permettent.

40. Les organisations humanitaires, sous la direction du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire, sont parvenues à négocier l'accès aux populations dans le besoin de zones précédemment inaccessibles. Le 7 septembre 1996, une équipe dirigée par le Bureau de coordination a réussi se rendre à Tubmanburg, qui était hors d'atteinte depuis près de sept mois en raison des hostilités. Certaines zones du comté de Grand Cape Mount sont également de nouveau accessibles depuis peu. La situation humanitaire à Tubmanburg est critique et 82 % environ des enfants de la région souffrent de grave malnutrition. Bien que la situation dans le comté de Grand Cape Mount ne soit pas aussi mauvaise, un grand nombre d'enfants, de femmes et de personnes âgées souffrent de malnutrition à divers degrés et de problèmes connexes. Le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, l'OMS, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire ainsi que des organisations non gouvernementales internationales et nationales fournissent des vivres, des soins médicaux, une alimentation thérapeutique d'appoint et d'autres formes d'assistance aux populations dans le besoin de ces zones. La détérioration récente des conditions de sécurité dans le comté de Grand Cape Mount a toutefois empêché l'acheminement de l'aide humanitaire dans cette région.

Situation des réfugiés

41. Conformément au plan d'exécution révisé de l'Accord d'Abuja, le rapatriement des réfugiés, qui est l'un des aspects essentiels du processus de paix, devrait avoir lieu entre le 22 novembre 1996 et le 31 janvier 1997. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'apprête à relancer son plan d'opérations pour le rapatriement volontaire des 750 000 réfugiés libériens qui se trouvent pour la plupart en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Ghana,

en Sierra Leone et au Nigéria. Toutefois, bien que Monrovia et ses environs aient retrouvé un calme relatif, la sécurité dans le reste du pays, et en particulier dans les comtés d'où sont originaires une grande partie des réfugiés, n'est pas suffisante pour permettre au HCR d'appliquer son plan de rapatriement massif.

42. Quelque 120 000 réfugiés de Sierra Leone résident actuellement au Libéria. L'insécurité qui persiste dans de nombreuses parties du pays a empêché le HCR d'avoir accès à la majorité d'entre eux, qui vivent dans des zones rurales. Le nombre de réfugiés ayant cherché refuge à Monrovia et dans ses environs, soit une trentaine de mille, a pratiquement doublé ces derniers mois en raison des combats dans d'autres régions. Les préparatifs pour le rapatriement d'environ 5 000 réfugiés désireux de rentrer en Sierra Leone sont presque achevés et l'on s'attend à ce que 20 000 réfugiés supplémentaires rentrent en Sierra Leone dans les mois à venir.

Démobilisation

43. Le plan de démobilisation et de réinsertion était déjà avancé quand ont éclaté les hostilités, le 6 avril 1996. Dans le saccage qui s'en est ensuivi, toutes les ressources qui avaient été préacheminées dans le cadre de ce plan ont été perdues, et tout le personnel concerné a été rapatrié. Les perspectives allant s'améliorant, le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire a remis en service le Groupe de démobilisation et de réinsertion, qui, sous l'autorité générale de mon Représentant spécial, organise la démobilisation des combattants et apporte à celle-ci l'appui de ses prestations. Le Groupe est également chargé d'aider et de coordonner les programmes d'accompagnement visant le retour des anciens combattants à une vie civile productive. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire a entrepris une campagne de sensibilisation des parties intéressées, notamment les milieux des ONG, pour susciter l'intérêt, obtenir des soutiens et planifier les opérations. C'est à la suite de ces efforts qu'au début de septembre a été remise sur pied l'Équipe spéciale de démobilisation et de réinsertion, instance de coordination présidée par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire et composée de la MONUL, des institutions des Nations Unies, de l'ECOMOG, de la Commission libérienne du désarmement et de la démobilisation (NDDC) et d'ONG internationales et nationales. L'Équipe spéciale a revu les plans de démobilisation et de réinsertion déjà adoptés, en vue de les adapter au nouveau calendrier d'application de l'Accord d'Abuja et aux limites imposées par les récents combats. Elle a créé deux sous-comités, chargés de la conception de nouveaux programmes à l'intention des enfants soldats et pour la réinstallation.

44. Conformément aux principes de désarmement indiqués ci-dessus (sect. III), la démobilisation se fera dans des centres de désarmement et de démobilisation, où, après avoir restitué leurs armes, les combattants seront immatriculés et recevront des orientations. L'opération ne sera pas très différente de ce que prévoyait le plan précédent, établi à la suite de l'Accord d'Abuja en 1995 et dont j'ai parlé dans mon rapport du 23 octobre 1995 (S/1995/881). Le nouveau programme ne prévoit pas la distribution de petits colis utilitaires aux anciens combattants, envisagée dans le plan précédent. Les ressources que l'on aura ainsi épargnées serviront à soutenir les activités à court terme dites "passerelles" et, avec d'autres facteurs, permettront de s'assurer que les

anciens combattants s'adonnent à des activités productives après leur démobilisation, en attendant que le programme de la réinsertion devienne opérationnel.

45. Dans l'idéal, les anciens combattants devraient passer directement des centres de désarmement et de démobilisation aux programmes de réinsertion, qui accueilleraient également les personnes déplacées de l'intérieur et les réfugiés de retour. Mais on ne pense pas que ces programmes seront opérationnels avant que trois mois se soient écoulés après le démarrage du processus de désarmement, en fonction des contributions volontaires. Il est essentiel que, pendant toute cette période, les anciens combattants, spécialement ceux qui n'ont pas de moyens de subsistance, ne reprennent les armes ni ne se livrent au banditisme.

46. Parmi les activités assurant le passage de la démobilisation à la réinsertion, il y a la formation professionnelle, l'enseignement et le travail. Les anciens combattants recevront des vivres pendant toute la durée de ces activités et on leur fournira le matériel et les outils qui paraîtront nécessaires. Pour des raisons de planification et de sécurité, les activités "passerelles" se dérouleront dans les alentours des centres de désarmement et de démobilisation.

47. En matière d'incitation au désarmement et à la démobilisation, on s'intéressera surtout aux projets "passerelles" et aux prestations d'aide à la réinsertion. Tous les membres de l'Équipe spéciale sont d'accord pour procéder ainsi, selon une démarche présumée plus efficace que celle qui consiste à fournir de manière ponctuelle de simples trousseaux de secours.

48. Le plan de démobilisation antérieur prévoyait également que les anciens combattants pourraient rester (une semaine au plus) dans les centres de démobilisation. Là encore, il a semblé que les ressources seraient plus utilement employées si les anciens combattants étaient directement orientés vers les activités "passerelles". Peut-être devra-t-on cependant obliger les anciens combattants à demeurer dans les centres une journée au plus. Le Groupe de démobilisation et de réinsertion du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire coordonnera et administrera la répartition des vivres, des services médico-sanitaires, des abris fabriqués localement et assurera les services d'hygiène et de salubrité dans les centres. Il aura également la charge de coordonner les activités "passerelles" avec les autorités locales, les institutions des Nations Unies et les ONG internationales et locales.

49. On rappellera que, selon la résolution 50/210 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1995, le coût du programme de démobilisation, activités "passerelles" comprises, est inclus dans le budget de la Mission réparti entre les États Membres. Cette décision répondait à la conclusion qu'il fallait que la démobilisation des combattants soit un phénomène durable pour que le processus de paix aboutisse. Le programme actuel de démobilisation, avec les trois mois d'activités "passerelles", sera donc également inscrit dans le budget de la Mission. Si des contributions volontaires sont versées pour financer les activités en question, leur montant sera déduit du budget mis en répartition.

VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

50. Après presque sept années de guerre civile, l'économie libérienne a accusé un nouveau recul avec les hostilités d'avril. Les activités d'échange du secteur informel ont diminué de plus de la moitié, et la production intérieure de denrées alimentaires est tombée à une fraction de ce qu'elle était auparavant. Plus de 90 % des entreprises reconnues dans le secteur formel ont subi des pertes et des dommages. La baisse de la production totale a provoqué un fléchissement équivalent du revenu et une escalade spectaculaire des prix (de 100 à 500 %). Les prix sont progressivement retombés, mais pas au niveau d'avant avril. C'est ainsi que la plupart des Libériens ne peuvent subvenir à leurs besoins sans l'aide humanitaire.

51. Au cours des quelques derniers mois cependant, le commerce de gros et de détail des produits alimentaires et autres denrées ou articles s'est lentement remis en marche. Les institutions des Nations Unies et les organismes internationaux reprennent leurs opérations progressivement et avec circonspection. Le Gouvernement s'efforce de relancer l'activité économique, mais la restauration n'a fait que commencer timidement et l'on pense qu'elle sera extrêmement difficile.

52. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) approvisionne les administrations clefs en matériel et en fournitures de base, pour les aider à reprendre la planification des travaux de restauration, de reconstruction et de relance économique. Il prête également son concours pendant la phase transitoire dans les secteurs de l'eau et des abris, et de la santé et de la salubrité publiques.

53. Les institutions des Nations Unies et les ONG préparent leurs interventions dans les régions récemment devenues accessibles, comme celle de Tubmanburg, afin surtout d'y rétablir les structures médico-sanitaires et les autres services de base. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris un programme de restauration de l'agriculture centré sur la fourniture d'intrants agricoles aux familles vulnérables et sur l'aide aux pêcheurs.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

54. Le budget de l'entretien de la Mission pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, s'établit, tel que révisé à la baisse, à 14 512 800 dollars (montant brut), soit 1 209 400 dollars par mois.

55. Si le Conseil de sécurité décide d'élargir les opérations de la Mission comme il est recommandé au paragraphe 59 ci-dessous, les ressources supplémentaires nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de la Mission seront demandées à l'Assemblée générale à la session en cours.

56. Au 8 octobre 1996, les contributions au compte spécial de la MONUL restées non acquittées depuis la création de celle-ci s'élèvent à 10,5 millions de dollars. À la même date, le total des quotes-parts en souffrance s'établit à 1 milliard 804 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

57. Depuis mon dernier rapport, le Gouvernement français a versé une contribution de 679 611 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria. Au 8 octobre 1996, les contributions reçues représentent environ 24,7 millions de dollars, et les dépenses autorisées 22,7 millions de dollars.

IX. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

58. En août 1996, les chefs de faction se sont une fois encore engagés à déposer les armes et à collaborer pleinement avec la CEDEAO et la communauté internationale à la mise en application du nouveau calendrier de l'Accord d'Abuja. Par la voix de leurs représentations à Monrovia, ils ne cessent de réaffirmer qu'ils sont disposés à désarmer et à démobiliser leurs combattants mais, une fois encore, ils se trouvent engagés dans d'autres hostilités ailleurs dans le pays. Ces hostilités ne sont peut-être que des accrochages mineurs, mais les civils continuent de subir des atrocités comme celles dont Sinje a été le théâtre. Les bruits selon lesquels le NPFL aurait repris Greenville des mains du LPC pourraient avoir une signification militaire et politique plus grave. Les factions continuent d'empêcher l'acheminement de l'aide aux populations en détresse et de maltraiter le personnel international. À moins que les chefs de ces factions ne se décident finalement à traduire leurs protestations en actes concluants et vérifiables, il y a peu de chance que la communauté internationale continue de soutenir le processus de paix au Libéria.

59. Je suis certain cependant que la session d'évaluation qui réunit la CEDEAO, la MONUL, l'ECOMOG, le LNTG et les représentants de la communauté des donateurs depuis le 16 octobre, abordera ces problèmes et permettra à la marche à la paix de reprendre. C'est pourquoi, conformément à la résolution 1071 (1996) du Conseil de sécurité, je présente ici des recommandations sur la nature de l'assistance que la Mission pourrait fournir dans les domaines notamment du désarmement, de la démobilisation et des droits de l'homme. Un budget prévisionnel sur six mois paraîtra sous peu comme additif au présent document. Je tiens cependant à informer le Conseil de sécurité qu'on ne procédera au déploiement du personnel et des ressources logistiques que supposent ces recommandations que si les factions prennent concrètement les mesures d'application du nouveau calendrier de l'Accord d'Abuja et engagent fermement leur pays sur la voie de la réconciliation nationale et d'une paix authentique.

60. Je n'ai pas pu faire les recommandations que le Conseil de sécurité m'avait demandées sur la nature de l'aide que la communauté internationale pourrait apporter à l'organisation d'élections libres et honnêtes au Libéria. Comme je l'ai dit, la CEDEAO et le Conseil d'État poursuivent leurs consultations sur le rôle que la communauté internationale devrait être priée de jouer dans ces élections. Celles-ci étant prévues pour mai 1997, il reste peu de temps pour

procéder aux préparatifs nécessaires et il est indispensable que la CEDEAO presse le Conseil d'État de prendre une décision aussi tôt que possible. Je tiendrai le Conseil de sécurité au courant de l'évolution de la situation et si l'Organisation est saisie d'une demande d'assistance, je lui en rendrai compte en présentant aussi des recommandations sur la nature de l'assistance que pourrait offrir l'Organisation.

61. Si l'attitude des chefs de faction reste problématique, la nouvelle Présidente du Conseil d'État, Mme Ruth Perry, et de nombreuses associations civiles libériennes s'emploient avec énergie à restaurer la paix dans leur pays. Je rends hommage à Mme Perry pour ses efforts et j'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle donne à la Présidente et aux associations civiles toute l'aide dont elles ont besoin pour assouplir l'intransigeance des chefs de faction et de rendre au Libéria une société pacifique.

ANNEXE

Composition de l'élément militaire de la MONUL
au 11 octobre 1996

| | Effectifs actuellement déployés | 24 observateurs supplémentaires |
|--------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Bangladesh | 1 | 2 |
| Chine | — | 2 |
| Égypte | 1 | 3 |
| Inde | 3 | 3 |
| Kenya | 2 | 3 |
| Malaisie | 1 | 2 |
| Népal | — | 2 |
| Pakistan | 2 | 3 |
| République tchèque | — | 2 |
| Uruguay | — | 2 |
| Total | 10 | 24 |

